

## Convention pour l'aide à l'acquisition d'un broyeur de végétaux

**Entre :**

**La commune de Contes**, représentée par son maire, Monsieur Francis TUJAGUE, dûment autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20220928-20220903-DE

**D'une part,**

**Et :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

**Le(s) bénéficiaire(s),**

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

**D'autre part.**

### Préambule

Dans le cadre de sa politique de soutien à la réduction et à la valorisation des déchets végétaux et afin d'assurer le respect des interdictions réglementaires de brûlage, la commune de Contes a décidé de consacrer sur l'exercice budgétaire 2022 une somme de 6 000 euros pour subventionner l'achat individuel ou groupé de broyeurs de végétaux par les particuliers non professionnels pour un montant subventionnable maximum par broyeur de 1000 euros TTC.

Sont concernés, les propriétaires ou locataires de Contes, disposant, seuls ou groupés, de terrains complantés d'arbres adultes nécessitant des tailles régulières (oliviers, arbres fruitiers, arbres d'ornement) compris entre une quinzaine et une cinquantaine.

Cette démarche communale constitue un des volets des actions conduites par la municipalité contre le réchauffement climatique et pour la préservation de l'environnement.

Les conditions d'attribution des subventions, arrêtées après consultation des personnes ayant manifesté leur intérêt pour cette opération sont arrêtées par la délibération n° 2022 09 03 en date du 28 septembre 2022.

Ces conditions sont précisées dans la convention dont la signature entre la commune représentée par le maire et le(s) bénéficiaire(s) signataire(s) vaut engagement des deux parties.

## Article 1 - Caractéristiques de l'appareil subventionnable

Pour être éligible à l'aide financière, le broyeur à végétaux doit répondre aux exigences techniques suivantes :

- Matériel neuf vendu par un professionnel en mesure d'assurer le service après-vente avec une garantie minimum d'un an
- Label CE
- Capacité de broyage minimum 50 mm
- Puissance minimum : moteur thermique de 7 CV ou moteur électrique d'une puissance équivalente.
- Poids n'excédant pas 90 kg
- Appareil pouvant être facilement déplacé

## Article 2 - Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Mettre en œuvre les meilleures conditions d'utilisation, d'entretien et de rangement du matériel pour le conserver en bon état de fonctionnement.
  - Conserver et valoriser le broyat obtenu soit en paillage, soit en compostage. **Ne pas l'évacuer en déchèterie.**
  - Fournir une fois par an un bilan de l'utilisation du broyeur à l'aide du document de suivi établi par la commune.
  - Répondre à d'éventuelles enquêtes de la commune servant à produire des éléments de communication à destination du grand public aux fins d'encouragement au broyage des végétaux.
  - Ne pas revendre ou céder ledit broyeur au cours des cinq années suivant son acquisition, la commune pouvant durant cette période s'assurer à tout moment que le broyeur subventionné est toujours propriété du ou des bénéficiaires de la subvention.  
Dans l'hypothèse où le broyeur à végétaux concerné par ladite subvention viendrait à être revendu avant l'expiration du délai de 5 années suivant la signature de la convention, le bénéficiaire devra restituer intégralement ladite subvention.
  - Solliciter l'accord formel de la commune en cas de cession imposée ou de modification de la composition du groupe pour une cause de force majeure durant les cinq ans de validité de la convention.
  - Dans le cas d'un achat groupé entre personnes propriétaires ou locataires de parcelles différentes, le groupe désigne le mandataire, ci-dessous, aussi bien pour l'acquisition du broyeur que pour le bénéfice de la subvention communale :  
  
NOM, Prénom : .....
  - Le bénéficiaire ne peut être une personne morale.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir un dossier comprenant :
    - ❖ Formulaire de demande de subvention complété
    - ❖ Deux exemplaires originaux de la convention signée par la ou les personnes qui utiliseront le broyeur subventionné
    - ❖ Extrait du plan cadastral permettant d'identifier la (ou les) parcelles concernées et l'implantation des arbres.
    - ❖ Pour les locataires, document attestant de la location de la (ou des) parcelles concernées
    - ❖ Fiche technique détaillée du broyeur
    - ❖ Devis du vendeur

## Article 3 – Engagements de la commune de Contes

La commune, en vertu de la délibération n° 2022 09 03 en date du 28 septembre 2022, après respect par le(s) demandeur(s) des obligations contenues dans la présente convention attribue une subvention d'un montant de:

- 20 % du prix d'achat TTC du broyeur, dans la limite d'un plafond subventionnable de 1000 euros, en cas d'achat effectué par un seul foyer
- 30 % du prix d'achat TTC du broyeur, dans la limite d'un plafond subventionnable de 1000 euros, en cas d'achat mutualisé. Cet achat mutualisé est limité aux groupes d'un maximum de 3 personnes.

Le versement de la subvention se fera par mandat administratif dès la présentation de la facture acquittée par le bénéficiaire individuel ou le mandataire du groupe dans le cas d'un achat mutualisé

#### **Article 4 – Conditions de versement de la subvention**

Après validation de la demande de subvention par la commune, le service financier procédera au versement de la subvention au bénéficiaire individuel ou au mandataire du groupe selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif sur le compte bancaire du bénéficiaire individuel ou du mandataire du groupe sur présentation de :

- La facture acquittée du broyeur
- Le relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

#### **Article 5 - Responsabilités**

La commune de Contes ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des accidents pouvant survenir lors de l'utilisation de ce matériel et lors de son transport. Les bénéficiaires devront suivre les recommandations d'utilisation préconisées par le constructeur et s'équiper du matériel de protection nécessaire pour utiliser le broyeur en toute sécurité.

Fait en ..... exemplaires à Contes, le .....

Le(s) bénéficiaire(s),  
signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Maire  
Francis TUJAGUE

Nom, Prénom : .....



Nom, Prénom : .....

Nom, Prénom : .....